fracture

Monsieur Borel, á envoyé une observation a l'academie qui, a pour objet une fracture complette des deux os dela jambe, compliquée d'une playe: cette fracture fut pancée, par un chirurgien de Maubeuge; la douleur vive que, lemalade, ressentit pendant la nuit, l'obligea detenir l'appareil; il trouva lespieces fracturées déplacées deleur niveau; la partie superieure du tibia, cassée en bec de flute, et qui montoit sur l'inferieure, environ de deux travers de doigts: l'on fit une nouvelle tentative, pour remettre les os en place ~~dans leur niveau~~; elle n'eut pas plus de succes quela premiere.

Le troisieme jour dela maladie, Mr Borel fut mandé, avec plusieurs de ses confreres chirurgiens des regiments dela garnison, pour conferer surles moyens quelon pourroit employer pour le traitement decette maladie: lorsquils leurent examinée, ils jugerent, que, n'étant pas possible demaintenir les os fracturés dans leur niveau, il etoit prudent de defendre les parties charnuës, nerveuses, et tendineuses de l'irritation que, leur feroient necessairement les pointes et erguilles des os. ils conclurent quelon feroit une incision assez longue aux chairs qui recouvrent le tibia; cequi fut executé.

Le sixieme jour dela maladie, les memes consultants excepté Mr Borel, opinerent pour l'amputation dela jambe; l'autheur s'y oposa, et il motiva son opinion: ses raisons furent écoutées, et l'on suivi son conseil.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

L'extremité de l'os fut sciée; l'on egalisa les pieces fracturées, et l'on placa les moyens pour relacher les parties trop tendues, et pour procurer une — supuration avantageuse a la playe. Ce traitement a eté suivi d'un heureux succès; le malade a — eté gueri dans l'espace de quatre mois.

Les commissaires soussignés estiment que, Monsieur Bouel a tenu une conduite prudente, et qu'il s'est — comporté dans le traitement de cette maladie, en — chirurgien eclairé, et que son observation doit etre placée, par extrait, dans les memoires de — l'academie, lorsqu'elle traitera cette matiere.

Le 1.er juillet 1758. Talin

Belloy